

## Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 30 juillet 2021

### Allocation de rentrée scolaire 2021/2022

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée aux familles sous condition de ressources, pour chaque enfant à charge scolarisé et âgé de 6 à 20 ans (né entre le 16 septembre 2001 et le 31 décembre 2015 inclus, et pour chaque enfant jeune déjà inscrit en CP).

**L'ARS a pour objectif d'aider les familles à assumer le coût de la rentrée scolaire.**

Cette année environ **39 000** enfants âgés de 6 à 20 ans sont concernés par l'allocation de rentrée scolaire.

**Montant de l'allocation de rentrée scolaire 2020/2021  
pour les enfants scolarisés à Mayotte :**

⇒ au primaire : **372,17 €**

⇒ au collège : **392,70 €**

⇒ au lycée : **406,31€**

#### Les conditions d'attribution

- La scolarisation de l'enfant dans un établissement scolaire.
- Les ressources du foyer, déclarées au titre de l'année 2019 ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources indiqués ci-dessous :

Situation familiale	Plafonds
Couple ou personne isolée avec 1 enfant :	<b>31 342 €</b>
Couple ou personne isolée avec 2 enfants :	<b>34 191 €</b>
Couple ou personne isolée avec 3 enfants :	<b>37 040 €</b>
Par enfant supplémentaire :	<b>2 849 €</b>

## Les démarches

- **Les parents n'ont aucune démarche à faire et ne doivent pas se déplacer aux accueils de la CSSM pour déposer le certificat de scolarité des enfants.**

En effet, la CSSM conformément à sa politique d'amélioration du service rendu au public, gèrera directement les dossiers avec les établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat de Mayotte.

## Les dates de mise en paiement

- Pour les enfants âgés de **6 à 15 ans**, le versement de l'allocation de rentrée scolaire s'effectuera **à compter du 3 août 2021** sur les comptes bancaires des allocataires.
- Pour les enfants âgés de **16 à 20 ans**, les premiers versements seront effectués **courant novembre 2021**.

**A titre d'information, les montants versés ainsi que les plafonds de ressources appliqués à Mayotte sont légèrement supérieurs à ceux de la Métropole.**